

COURT OF APPEAL OF  
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK

119-15-CA

B E T W E E N:

E N T R E :

PHILIPPE VIRGILI

PHILIPPE VIRGILI

APPELLANT

APPELANT

- and -

-et-

ÉLISABETH HUBAULT VIRGILI

ÉLISABETH HUBAULT VIRGILI

RESPONDENT

INTIMÉE

Motion heard by:  
The Honourable Justice Richard

Motion entendue par :  
l'honorable juge Richard

Date of hearing:  
February 12, 2016  
February 17, 2016 (by teleconference)

Date de l'audience :  
le 12 février 2016  
le 17 février 2016 (par téléconférence)

Date of decision:  
March 31, 2016

Date de la décision :  
le 31 mars 2016

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:  
I. Gérald Lévesque

Pour l'appelant :  
I. Gérald Lévesque

For the respondent:  
Anik Bossé

Pour l'intimée :  
Anik Bossé

DECISION

DÉCISION

The motion for a partial stay of execution of the decision of Justice Michel A. Robichaud rendered November 30, 2015, and filed December 22, 2015, pending the disposition of the appeal, is allowed in part. The appellant has demonstrated a serious issue to be argued on appeal. In my view, there is serious risk of irreparable harm if certain portions of the Order are executed before the appeal is determined in that the appellant might never be able to recover funds that are removed from the jurisdiction or undo changes to his pension in a foreign country. In the circumstances of this case, the balance of convenience favours the appellant. For these reasons, the execution of those parts of the judge's Order requiring the payment of arrears

La motion en suspension partielle de l'exécution de la décision du juge Michel A. Robichaud rendue le 30 novembre 2015 et déposée le 22 décembre 2015, en attendant la décision de l'appel, est accueillie en partie. L'appelant a établi qu'il y a une question importante à débattre en appel. J'estime qu'il existe un risque important de préjudice irréparable si certaines parties de l'ordonnance sont exécutées avant que l'appel ne soit tranché en ce sens que l'appelant pourrait ne jamais pouvoir recouvrer des sommes qui seraient déplacées à l'extérieur du ressort ou faire annuler des modifications apportées à sa pension dans un pays étranger. Dans les circonstances qui nous occupent, la prépondérance des inconvénients

and the transfer of a portion of the pension in France is stayed pending the determination of the appeal. I do not, however, stay the payment of the costs awarded at trial as requested by the appellant. While I would have normally ordered costs payable to the successful party on the motion, I decline to do so because of the need to adjourn the motion on account of the appellant having failed to serve the other party with a copy of a written submission filed with the Court.

favorise l'appelant. Pour ces motifs, l'exécution des parties de l'ordonnance du juge qui prescrivent le versement d'arriérés et le transfert d'une partie du fonds de pension en France est suspendue en attendant la décision de l'appel. Je ne suspends pas, toutefois, le paiement des dépens accordés au procès comme le demande l'appelant. Certes, j'aurais normalement ordonné que des dépens soient payés à la partie qui a eu gain de cause dans la motion, mais je refuse de le faire parce qu'il a fallu ajourner l'audition de la motion en raison de l'omission de l'appelant de signifier à l'autre partie une copie d'un mémoire déposé devant la Cour.